

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA
DELIBERATION N° 04-2014**

Département des
HAUTES-ALPES

SEANCE du Jeudi 3 Avril 2014

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 11

L'an deux mille quatorze et le jeudi 3 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 mars 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents : Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme TRUCH Céline.

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

OBJET/ Composition de la Commission des Marchés Publics

Le Maire expose aux membres présents que l'article 34 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale prévoit que les bureaux d'adjudication pour les marchés publics des Collectivités Locales doivent être constitués lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants :

- du Maire ou de son représentant
- de 3 membres titulaires du Conseil Municipal élus par le conseil au scrutin secret
- de 3 membres suppléants élus selon les mêmes modalités

Le Maire propose de désigner au vu de l'article 22 du Code des Marchés Publics, par vote au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, la Commission d'Appel d'Offres suivante :

Ainsi sont élus au scrutin secret :

LISTE UNIQUE

Titulaires

**Roger MARTIN
Pierre POUILLARD
Gérard MEYSSONNIER**

Suppléants

**Jean-Pierre NOMIUS
Jean-Claude FAURE
Joël ROBERT**

Monsieur Rémi COSTORIER, Maire, membre de droit, désignera son représentant en cas d'empêchement.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire

Fait et délibéré, le jeudi 3 avril 2014

Le Maire
Rémi COSTORIER

